

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 27 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - NIORE Yann - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEGENDRE Jean-Pierre - LE COQ Sylviane - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - CHAUSSERAIS Samuel - MANCEAU Nathalie - RICOU Michel - DUPUIS Alain - RAPICAULT Cynthia - GABILLER Christophe - MABILLEAU Danielle - MORAND Edgar - SCHOUBERT Odette - ROGEREAU Monique - RUEL Guylène - BOUDIN Maryvonne - JOUBARD Jean-Pierre

Absents excusés : GUILLET Véronique donne pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à PEHU Nicole
MARIONNEAU Jean-Noël donnant pouvoir à ROGEREAU Monique
TOUATI Karim

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 19/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25

**Objet : Aménagement - liaison douce / voie verte Longué-Jumelles-Vernantes-Saumur –
engagement de principe - (01/2026-1)**

Monsieur NIORE, Adjoint au Maire en charge du Tourisme, rappelle le projet de voie verte reliant Longué-Jumelles et Vernantes à Saumur en passant par les communes de Blou, Vivy et Saint-Philbert-du-Peuple.

Considérant la volonté politique du collectif des communes de Longué-Jumelles, Blou, Vivy, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes et Saumur de mailler le territoire d'un réseau de circulation alternatif au réseau routier, servant aux mobilités quotidiennes, touristiques et professionnelles ;

Considérant le projet visant à transformer au nord de l'Agglomération Saumur Val de Loire une ancienne emprise ferroviaire reliant La Flèche à Vivy, appartenant à SNCF Réseau, en voie verte intercommunale sécurisée, adaptée aux mobilités actives (piétons, vélos, PMR, vélos-cargo,

trottinettes), tout en favorisant une connexion douce entre les bourgs traversés avec une continuité jusqu'à la gare ferroviaire de Saumur.

A cet effet, le collectif de communes a engagé une étude de faisabilité du projet confiée au Cabinet OSMOSE dont le rendu a été présenté en réunion le 05 décembre 2026.

Ont été étudiés un tracé principal et ses interfaces avec les itinéraires structurants (La Vélo Francette et La Vélobuissonnière) ainsi que des variantes par chemins existants pour affiner la desserte locale, tout en s'incorporant en cohérence avec les réseaux cyclables régionaux et les objectifs de mobilité durable du territoire.

Les enjeux identifiés portent sur :

- Le choix du revêtement, à arbitrer entre stabilisé et matériaux perméables, en fonction des usages visés, de l'entretien et de la pérennité ;
- La sécurisation des traversées, notamment des axes routiers comme la RD347, avec dispositifs adaptés au trafic ;
- L'accessibilité pour tous les publics, y compris en fauteuil ou à vélo-cargo, avec des largeurs confortables et des rampes douces ;
- La gestion des ouvrages d'art existants à adapter aux nouveaux usages (gabarits, protections...) ; sécuriser, diagnostiquer
- Le cadre juridique de l'emprise voie ferrée, avec un besoin de clarifier le statut de l'emprise (déclassement ou convention avec SNCF Réseau) ;
- L'intégration environnementale, avec un traitement soigné des abords, des eaux pluviales et une attention aux éventuelles zones sensibles naturelles.

Au vu de l'étude de faisabilité, le collectif de communes a décidé de poursuivre le projet. Les prochaines étapes identifiées sont

- L'élaboration d'un dossier d'appel d'offres
- La recherche de financements
- La réalisation d'études complémentaires environnementales et réglementaires
- La négociation d'une convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau, propriétaire de la voie ferrée concernée.

Suite à la rencontre de SNCF Réseau, au cours de laquelle ont été présentées au collectif de communes leur politique de gestion patrimoniale et la procédure administrative interne, pouvant durer jusqu'à 24 mois, et considérant le renouvellement des instances municipales en mars 2026, pouvant ralentir le projet de plusieurs mois le temps que les nouvelles équipes municipales se saisissent du projet, le collectif de communes a souhaité engager dès à présent la poursuite du projet et notamment l'engagement de la procédure administrative de transfert de gestion par SNCF Réseau.

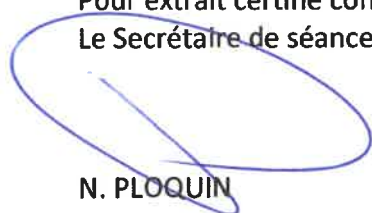
Sur proposition de Monsieur NIORE, Adjoint au Maire en charge du Tourisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **PREND ACTE** de l'étude de faisabilité portant création de la liaison douce, présentant notamment une enveloppe prévisionnelle de travaux de près de 3.6 millions d'euros HT ;
- **DECIDE** de poursuivre dès à présent le projet en sollicitant auprès de SNCF Réseau l'engagement de la phase administrative de transfert de gestion ;
- **ARRETE** l'itinéraire objet de cette future liaison verte telle qu'annexé à la présente délibération ;
- **VALIDE** le principe de recherche de financements auprès de partenaires publics.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

Le Maire,



E. MORTIER

